sultan, l'Italie, la France et l'Angleterre. Avec M. Roosevelt, les Etats-Unis ont secru en deçà de l'Atlantique leur patrimoine national. Sa loyauté, son désintéressement, son vivace et prévoyant patriotisme, ses qualités d'administrateur et sa saine culture ont entouré la démocratie américaine, d'un nimbe d'or. Un grand peuple et un homme d'Etat : voilà les garanties d'une admirable hégémonie.

Avec sa mise en scène étourdissante et sa cupidité, Guillaume II a voulu encadrer ces glorieuses réalités dans l'horizon germanique. C'est un merveilleux épouseur diplomatique. Il place la jeune fille à marier au premier rang et, naturellement, il espère que ce sortilège et ces exquises bonnes grâces, graseront le cœur de la courtisée.

Quoi qu'il en soit, ce jeu commence à lasser le critique observateur européen. Le mélange de Lohengrinisme et d'affarisme ; cette apparence de chevalerie et cet appétit de gain déconsidèrent sur le Continent le bouillant et infatigable souverain. Lohengrin et Machiavel paraissent aboutir à une sorte d'Arlequin glorieux et séduisant. Cela l'entame.

Mais, au Vatican, la démarche de la Prusse ne laisse pas que de paraître symptomatique et instructive. Sans entrer dans les considérations d'ordre diplomatique, si Jonathan roulera Michel ou si Guillaume II abusera de M. Roosevelt, cet événement capital donne raison aux idées et aux initiatives de Léon XIII. Depuis 25 ans, le Saint-Père, en prévision de la haute suprématie américaine, n'a jamais laissé passer l'occasion de marquer son admiration et son estime intellectuelle. Les Allemands, les vieux continentaux, les Italiens, les Polonais et les Canadiens n'ont cessé de ridiculiser les Yankees. Ce n'est pas un peuple, disaient-ils, mais un monceau d'hommes : ce n'est pas une démocratie, mais une poussière humaine; ce n'est pas un catholicisme sérieux, c'est une Eglise de Barnums. Les Germains et leurs frères d'armes qui, au-delà de l'Atlantique, voulaient créer des « Allemagnes à demeure », selon l'expression de M. Brunetière, tentaient de brouiller le Pape avec Washington et d'arrêter son orientation américanophile. Le voyage du prince Henri est la justification exagérée de l'intuition politique de Léon XIII. En 1892, les Revues allemandes rêvaient encore je ne sais quelles « patries germaniques » futures aux Etats-Unis. Il fallait, disaient-elles, suivre l'exemple des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne. Aujourd'hui, le langage et le procédé se modifient : ne pouvant prendre, on veut épouser. « Rule Germania ».

TIBER.

A LA COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

Le scrutin de liste. — La réglementation de l'affichage. — La répression de la corruption électorale. — Les modifications des circonscriptions électorales. — La question de l'éligibilité des candidats.

Paris, 5 mars. — La commission du suffrage universel a terminé aujourd'hui l'examen des diverses questions qui lui étaient soumises : limitation de l'affichage, répression de la corruption électorale, remaniement d'un certain nombre de circonscriptions, scrutin de liste, etc. On sait que, dans l'une de ses précédentes séances, la commission s'était prononcée en faveur du rétablissement du scrutin de liste.

M. Ruau lui a donné lecture de son rapport concluant en ce sens, et elle l'a approuvé. La commission a, en outre, tranché une question qui était restée en suspens dans une séance antérieure ; elle a décidé, qu'en cas de poursuite pour corruption contre un député invalidé, les électeurs de la circonscription intéressée ne seraient convoqués, à nouveau, qu'après qu'il aura été statué sur la poursuite. Voici le texte du projet Ruau sur le scrutin de liste :

Article 1er. — Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste pour quatre ans.

Art. 2. — Chaque département élit le nombre de députés attribué par le tableau qui sera annexé à la présente loi, à raison d'un député par 70.000 ou fraction de 70.000 habitants. Il est attribué six députés à l'Algérie, et dix aux Colonies.

Art. 3. — Le département formera une seule circonscription ; toutefois, lorsque le nombre des habitants est supérieur à 500.000, il est divisé en deux circonscriptions ; à 900.000, en trois ; à 1.200.000, en quatre ; le département de la Seine est divisé en huit circonscriptions.

Art. 4. — Il ne sera procédé à des élections partielles, dans un département ou dans une circonscription de département assimilée, que lorsque la représentation y sera réduite aux deux tiers de ses membres.

La commission a également approuvé le rapport de M. Levraud, sur la réglementation de l'affichage, et celui de M. Bienvenu-Martin, concluant à l'adoption des dispositions proposées par M. Waldeck-Rousseau en vue de la répression de la corruption électorale.

Enfin, M. Klotz a donné lecture de son rapport sur le projet du gouvernement modifiant un certain nombre de circonscriptions électorales. M. Klotz conclut à l'adoption de toutes les modifications demandées par le gouvernement à l'exception de celles concernant les départements de la Loire-Inférieure, et de la Sarthe.

M. Klotz conclut également à l'adoption du projet de résolution, déposé par M. Viviani, et ayant pour objet de décider que c'est, à la Chambre seule, qu'il appartient de se prononcer sur l'éligibilité ou l'inéligibilité des candidats. La commission a ratifié le rapport de M. Klotz.

Ces divers rapports vont être déposés sur le bureau de la Chambre, et la commission, d'acord avec le gouvernement, demandera qu'ils soient discutés aussitôt après le vote du budget.

TENTATIVE DE SÉDITION EN SERBIE

L'auteur tué

Belgrade, 5 mars. — Alavantitch, parent du prétendant Karageorgevitch, accompagné de plusieurs hommes, est arrivé ce matin par bateau à Schabatz, portant l'uniforme de général serbe. Il a exhorté les gardes de la frontière à le suivre comme général. Il s'est ensuite rendu à la mairie et à la caserne de gendarmerie, où il a harangué les gendarmes.

A ce moment, le commandant de gendarmerie Nikolitch est arrivé et a demandé à Alavantitch de justifier son identité. Alavantitch a tiré un coup de feu qui a blessé légèrement Nikolitch. Celui-ci a riposté et Alavantitch a été atteint à la poitrine. Il est tombé mort. Ses compagnons ont été arrêtés.

L'INDUSTRIE DE LA FILATURE

Notice historique sur le Métier continu à filer et son emploi dans l'Industrie textile

Suite. — Voir le « Journal de Roubaix » du 28 février

Principe du métier continu à anneau et curseur. — Supposons une broche recevant un mouvement de rotation rapide autour de son axe d'une manière quelconque, et sur laquelle est monté le fuseau destiné à recevoir le fil. — Cette broche traverse un anneau circulaire monté sur une plate-bande perforée pour laisser passage à la broche et animée d'un mouvement de va et vient alternatif en rapport avec la forme que l'on veut donner à la bobine. Sur cet anneau est monté un organe spécial, libre sur l'anneau, généralement constitué par une sorte de crochet en cuivre, fer ou acier, et qui porte le nom de curseur, mouche ou voyageur. Le fil sortant des cylindres étireurs passe sous le curseur et vient ensuite s'enrouler sur la bobine.

Par suite du mouvement de rotation de la bobine, le fil tend à entraîner le curseur sur l'anneau dans le même sens. Mais diverses forces s'opposent au mouvement de rotation de ce curseur :

1. L'inertie du curseur dûe à son poids.

2. Le frottement du curseur sur l'anneau, frottement qui dépend principalement de la force centrifuge du curseur et par conséquent de sa vitesse, et de divers autres éléments, tels que la nature du métal dont sont constitués le curseur et l'anneau, leur état de graissage relatif, leur état d'usure, etc.

3. La résistance opposée par l'air à la rotation rapide du fil autour de la broche.

Ces diverses résistances ont pour résultat de laisser à chaque instant le curseur en retard sur le mouvement de la broche dont il ne suit la rotation que grâce à la tension du fil qui vient forcer le curseur à tourner sur l'anneau. C'est ce retard qui produit le renvidage.

Le principe étant ainsi exposé, nous allons examiner successivement les divers perfectionnements que l'on a apportés à ce métier à différents points de vue.

Broche du métier continu. — Dans l'origine la broche employée était une broche toute simple semblable à celle qui est encore employée dans le métier renvideur. Les broches étaient commandées par tambours verticaux. On ne connait pas exactement le nom de l'inventeur auquel il faut attribuer la première idée du curseur. Tandis que les Anglais en font gloire à l'ingénieur S. Bodmer, de Manchester, qui aurait inventé cet appareil vers 1831, les Américains revendiquent la paternité de cette idée pour un de leurs compatriotes Alfred Jenkes, de Awtucket. D'autres historiographes, prétendent que l'invention serait d'origine italienne. Le nom de l'inventeur italien n'est d'ailleurs cité nulle part.

Quoiqu'il en soit, malgré la beauté et la fécondité de ce nouveau principe, le métier ne réussit pas à l'origine. Les défauts de construction du métier, le poids de la broche, la mauvaise qualité des cursours et des anneaux ne permettaient guère de dépasser les vitesses obtenues à cette époque avec le métier à ailettes et rendaient très frayeux l'entretien des machines. Aussi ce métier ne prit-il une véritable importance que lorsqu'on en eut successivement perfectionné les différentes parties de manière à le rendre plus pratique. Dans cet ordre d'idées les transformations que l'on fit subir à la broche furent des plus importantes. Ce furent les Américains qui apportèrent à cette partie de la machine les modifications les plus intéressantes. La broche Rabbeth qui tourne dans un bain d'huile fut brevetée en 1872. Elle est actuellement employée presque exclusivement par toutes les maisons de construction qui s'occupent des métiers continus. Une modification importante, consistant en l'adjonction d'un long godet graisseur, dit collet mobile, fut peu de temps après son apparition apportée à cette broche. Actuellement, les nouveaux et derniers perfectionnements ont porté principalement sur des points de détail, et particulièrement sur l'allongement du pivot, l'augmentation de la capacité du réservoir d'huile, la possibilité de remplir le réservoir sans enlever la broche, l'abaissement de la noix de manière à mieux équilibrer la broche, etc.

Les broches Rabbeth actuellement employées peuvent tourner pratiquement à des vitesses de 8.000 à 10.000 tours en en opérant le graissage toutes les semaines seulement.

Commande de la broche. — Nous avons dit que dans les métiers continus à curseur et anneau primitifs, les broches étaient commandées par tambours verticaux.

Sharp et Roberts, J. Wood, Charles de Narque employaient ce système. Chaque tambour commandait quatre broches au moyen d'une corde à broche munie d'un tendeur.

Hudchinson modifia cette commande en employant des courroies au lieu de cordes à broches.

La commande par tambours verticaux avait l'avantage de permettre l'emploi de tambours d'un plus grand diamètre, et permettait aussi de commander plusieurs broches avec la même corde ou la même courroie. Cette disposition absorbe aussi moins de force que les tambours horizontaux. Mais le passage des cordes à broche est moins facile et la casse d'une corde provoque le chômage de plusieurs broches. Ce montage est d'ailleurs complètement abandonné aujourd'hui.

Chaw et Cottam furent les premiers qui employèrent les tambours horizontaux encore usités actuellement. Dans ce système on monte horizontalement deux tambours dont le niveau supérieur est légèrement en dessous du plan des noix des broches. Chaque corde ne commande qu'un seule broche. Elle passe sur le tambour le plus éloigné, touche fortement le tambour le plus proche qui tourne en sens inverse du premier, de sorte que la corde arrive presque horizontalement sur la gorge de la noix de la broche. Cette disposition est avantageuse pour obtenir un entraînement régulier de la broche, sans donner aux cordes une tension exagérée. On la rencontre actuellement dans la plupart des métiers à cordes dans lesquels les deux faces du métier ne sont pas indépendantes.

Afin de supprimer aussi complètement que possible les glissements des cordes sur les noix des broches, glissements qui occasionnent des pertes de vitesse de la broche et par suite des différence de torsion, il fut fait de très nombreux essais sur l'emploi de broches à deux noix. Les inventeurs échouèrent de ce côté parce qu'ils commandaient généralement les deux noix avec la même corde, ce qui augmentait dans des proportions énormes le travail de cette corde et par suite la force prise par le métier. Vimont et Bazin donnèrent en 1900 une bonne solution de cette difficulté en employant une broche à deux noix mais avec deux cordes différentes. Dans ces conditions les glissements deviennent négligeables.

(A suivre.) STUDENS.

LA FILLETTE ÉTRANGLÉE A PARIS

Paris, 5 mars. — Dans le récit donné de l'assassinat de la petite Angèle Chèse, on a indiqué le témoignage de deux jeunes garçons qui assurent avoir vu, le dimanche matin, un individu qui tenait à la main la pauvre fillette.

Bien que le signalement qu'ils en ont donné ne fût pas très précis, on est arrivé à établir l'identité de cet individu, qui habite près de l'église de Montmartre.

Cet homme a disparu depuis dimanche et toutes les recherches faites pour le retrouver n'ont, jusqu'à présent, abouti à aucun résultat; des agents ont été lancés dans toutes les directions que le criminel aurait pu prendre, mais il faut dire que l'on n'a, pour l'instant, contre lui, que les déclarations des deux jeunes garçons qui l'ont vu en compagnie de la petite Angèle.

Toutefois, au service de la sûreté on estime que sa disparition autorise les soupçons.

M. Cochefert, qui a passé toute la journée d'hier sur les lieux pour diriger l'enquête, y est retourné ce matin de bonne heure et y a passé encore toute la journée d'aujourd'hui.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Mercredi 5 mars 1902

Séance du matin

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Maurice Faure.

LES BEAUX-ARTS

La Chambre reprend l'examen du budget des Beaux-Arts. Divers chapitres sont adoptés. M. Aynard, sur le chapitre 34, appelle l'attention de la Chambre, une fois de plus, sur les risques d'incendie que court le musée du Louvre. L'an dernier, la Chambre a voté une motion invitant le Gouvernement à faire déplacer le ministère des Colonies. Cette motion n'a été suivie d'aucun effet. L'Etat encourt, devant l'humanité tout entière, une très grande responsabilité. (Applaudissements).

LE MINISTRE DES BEAUX-ARTS. — J'estime, comme M. Aynard, que la présence des bureaux du ministère des Colonies à côté du Louvre, constitue un danger très grand pour les collections du Louvre. Le Gouvernement a déposé un projet de loi portant transfert du ministère des Colonies au Palais-Royal. (Très bien).

LE PRÉSIDENT. — M. Berteaux a déposé un projet de résolution invitant le Gouvernement à transporter immédiatement les bureaux du ministère des Colonies dans les bâtiments de l'Exposition, et à demander un crédit.

Cette motion est adoptée.

M. Aynard proteste contre les mutilations ou les dépradations dont sont l'objet certains monuments historiques.

La séance est levée à midi quinze, et renvoyée à cet après-midi, à deux heures et demie.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Deschanel.

La suppression des décorations civiles

M. Charles Bernard dépose une proposition de loi tendant à la suppression des décorations civiles. On vient, dit-il, de donner des palmes à 4.000 personnes. Il vaudrait mieux décider que tous les Français sont décorés en naissant. On enlèverait la décoration à ceux qui ont accompli des actions d'éclat. Il n'y aurait de gens décorés que ceux qui sont indignes de l'être. A Bordeaux, on a donné les palmes à un homme qui écrit milles amitiés avec un s à mille. On donne les palmes à des chercutiers, sous prétexte que ce sont des hommes de l'art. (Rires.) Toutes ces décorations ont un caractère électoral.

M. Charles Bernard prie la Chambre de proposer l'urgence en faveur de sa proposition.

L'urgence est repoussée par 324 voix contre 130.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des Beaux-Arts.

Les chapitres 41 à 47 sont adoptés.

M. Aynard dépose un projet de résolution invitant le gouvernement à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour préserver de l'incendie le château de Versailles.

M. CHARLES BERNARD. — Le gouvernement fera jouer les grandes eaux. (Rires.)

Le projet de résolution est adopté. Les derniers chapitres du budget des Beaux-Arts sont adoptés.

La Chambre adopte le budget du chemin de fer du Soudan.

Le budget des conventions

Elle aborde l'examen du budget des conventions.

M. Coutant développe un projet de résolution invitant le ministre à négocier avec les Compagnies de nouvelles réductions de tarifs pour les soldats. Il se plaint que le quart de place qu'on leur fait payer soit calculé sur l'ancien tarif et non sur le tarif réduit.

La motion Coutant, relative au quart de place des militaires, est adoptée à l'unanimité de 493 votants.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin, 9 heures.

La séance est levée à 6 heures et demie.

TIRAGES FINANCIERS

du mercredi, 5 mars 1902

VILLE DE PARIS 1898

Le numéro 102516 gagne 100.000 francs. — Le numéro 183394 gagne 50.000 francs. — Les quatre numéros suivants gagnent 10.000 francs : 482635, 240294, 576119 et 383290. — Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 121343, 264447 119285 et 581241.

CREDIT FONCIER DE FRANCE

—— Obligations foncières 1879. — Le numéro 913563 gagne 100.000 francs. — Le numéro 135889 gagne 100.000 francs. — Le numéro 698033 gagne 25.000 francs. — Les deux numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs : 1227264 et 1545787. — Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 891250, 1316027, 1432845, 961041 et 776122.

—— Obligations foncières 1885. — Le numéro 980974 gagne 100.000 francs. — Le numéro 737915 gagne 25.000 francs. — Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs : 973802, 674351, 315197 135207 811173 et 725179.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 3 mars 1902

Etaient présents : MM. Eloy-Duvillier, Georges Motte, Florin-Chopart, Alexandre Vernier, Florent Carissimo, Eugène Motte, F. Ernoult-Tafin, Bossut-Pichon, François Roussel fils, Emile Roussel, Edouard Dechenaux, Charles Pollet et Leon Olivier.

MORT DE M. JULIEN LAGACHE, PRÉSIDENT

M. Eloy-Duvillier, doyen d'âge, prend la présidence et prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

» C'est avec un sentiment de bien profonde tristesse qu'en ma qualité de doyen d'âge, je prends pour quelques instants, le siège qu'a occupé ici, avec tant de distinction et de dévouement notre cher et inoubliable président, M. Julien Lagache.

» Je ne chercherai pas à retracer devant vous ce que fût cet homme de bien, ce grand cœur, ce modeste entre tous.

» Ses actes sont là pour attester mieux que je ne saurais le faire la grande part qu'il prit au développement de la Cité, tant comme président de la Chambre de commerce que comme maire de la ville de Roubaix. Son nom respecté est attaché à tout ce qui a été tenté et réalisé depuis près d'un quart de siècle pour faire connaître et apprécier Roubaix dans toutes les manifestations de son activité industrielle, commerciale, scientifique, artistique et humanitaire.

» Il n'est pas un coin de la ville qui ne rappelle son souvenir. Ici, c'est le nouvel Hospice, là, c'est l'Ecole Nationale des Arts Industriels, ailleurs, c'est la gare, c'est le Palais de Justice, c'est le square Pierre-Catteau, c'est le Pont des Arts, c'est la distribution d'eau potable, c'est l'existence de la distribution d'eau industrielle, c'est l'emplacement du nouvel hôpital, c'est la creation de nouvelles places publiques et de nouveaux boulevards, enfin, c'est la construction du nouveau Conditionnement.

» Dans l'ordre économique, son jugement sûr et droit, son impartialité, son esprit méthodique l'avaient désigné pour occuper les plus hautes fonctions et c'est ainsi qu'au moment de sa mort, nous le trouvons au Conseil supérieur du commerce, aux Conseils d'administration et de direction de l'Office National du commerce extérieur et de l'Office colonial, au Conseil d'administration du chemin de fer du Nord, au Conseil de régence de la succursale de la Banque de France de Roubaix, à la vice-présidence de notre Ecole Nationale des Arts Industriels et au Conseil de surveillance de l'Ecole supérieure de commerce de Lille.

» Partout, il se faisait remarquer par son assiduité, sa correction et ses largeurs de vue.

» Ses efforts n'avaient qu'un but : rendre Roubaix toujours plus grand, toujours plus prospère.

» Personne ne connaîtra jamais tout ce qu'il put réaliser dans ce sens, car modeste par tempérament, ennemi de toute réclame, il faisait le bien pour le bien sans en tirer vanité.

» Le Gouvernement qui avait été à même d'apprécier son dévouement à la chose publique en avait fait ces dernières années, un chevalier de la Légion d'honneur et un officier d'Académie.

» Cette grande figure ne présidera plus nos réunions. La mort, l'impitoyable mort, nous l'a ravie, nous privant ainsi des conseils qui éclairaient la Chambre de commerce de Roubaix, depuis plus de vingt-cinq ans.

» Pleurons-le, Messieurs, et lorsque nous lui aurons donné ce dernier gage de notre pieux souvenir, mettons-nous à l'œuvre pour continuer la tâche qu'il a si dignement remplie jusqu'aux derniers jours de sa vie, ce sera encore une occasion d'honorer sa mémoire et de témoigner de la profonde et respectueuse sympathie que nous avions pour son caractère. » (Marques unanimes d'assentiment).

La Chambre s'associe à ces paroles et décide d'en transmettre le texte à Mme Julien Lagache, après l'avoir transcrit au procès verbal de ses délibérations.

—— Formation du bureau. — M. Eloy-Duvillier invite la Chambre à reconstituer son Bureau.

Il est procédé au vote pour l'élection du président, en remplacement de M. Julien Lagache, décédé.

M. Georges Motte est élu à l'unanimité moins une voix.

M. Eloy-Duvillier lui cède la présidence.

M. Georges Motte remercie la Chambre de l'honneur qu'elle vient de lui faire; il en est très touché. Il fera tous ses efforts pour mériter la confiance de ses collègues, en suivant de très loin — il le craint — l'exemple de son éminent prédécesseur.

Après quoi il invite la Chambre à compléter le Bureau par la nomination d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. A ce sujet, il tient à faire remarquer que M. Louis Cordonnier qui n'a conservé depuis deux ans ses fonctions de vice-président, que par déférence pour la Chambre, demande à ses collègues, de vouloir bien ne pas lui renouveler son mandat.

Sont élus : comme vice-président, M. Florent Carissimo ; comme secrétaire, M. François Roussel fils, et comme trésorier, M. Florin-Chopart.

—— Décès de M. Julien Lagache. — M. Georges Motte fait part des nombreuses lettres et cartes de condoléances qui ont été adressées à la Chambre à la suite de la mort de M. Julien Lagache.

Il donne lecture, notamment, de la délibération de la Société industrielle de Roubaix, des lettres des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Lille, Tourcoing, Dunkerque, Douai, Cambrai, Avesnes et Armentières.

La Chambre de commerce de Roubaix profondément touchée de ces marques de sympathie, en témoigne toute sa reconnaissance en les consignant au procès-verbal de ses délibérations.

(A suivre).

LE CRIME DE LA RUE LÉON-GAMBETTA

A LILLE

L'instruction relative au crime de la rue Gambetta, qui a chômé quelques jours, a été reprise hier mercredi.

Dans l'après-midi, Maurice Bouche a été extrait de la prison et conduit dans le cabinet de M. Davaine, juge d'instruction. Il a été longuement interrogé en présence de son avocat, Me Valendueq. Il a été surtout questionné sur l'emploi de son temps dans la soirée du samedi où a été assassinée Mlle Henry.

M. Davaine a manifesté son étonnement que Maurice Bouche ne lui ait point fait part à l'instruction de certains points qui pourtant ont beaucoup d'importance. On sait que Maurice Bouche prétend que le soir du crime, vers sept heures moins un quart, il a rencontré, à l'angle de la rue Neuve et de la Grand'Place, trois personnes parmi lesquelles se trouvaient deux hommes qu'il ne connaît que sous les noms de Amand et de Leufant. Il a même dit bonsoir à Amand.

M. Davaine lui a demandé pourquoi il ne lui avait pas signalé cette rencontre. Maurice Bouche a déclaré qu'il ne s'était pas rappelé, quand il avait été interrogé au début de l'instruction, qu'il avait rencontré ces personnes. C'est avec beaucoup de calme que Bouche a répondu au magistrat-instructeur.

Immédiatement après cet interrogatoire, M. Davaine a décidé de faire conduire Maurice Bouche rue Léon-Gambetta.

Descente du Parquet

C'est M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires, qui fit conduire en voiture Maurice Bouche accompagné de deux agents de sûreté, rue Gambetta, 104.

M. Davaine, accompagné de son greffier, M. Flahaut, et de Me Valendueq, se rendit à pied rue Gambetta. M. Lancien, juge de paix du canton, attendait le Parquet.

L'arrivée de l'inculpé fut rapidement connue dans le quartier et, tandis que les magistrats opéraient, plus de six cents personnes étaient massées devant la maison du crime, se livrant à force commentaires.

Mlle Hortense Noé, servante, chez M. Convain, marchand de chaussures, avait été priée, mardi soir, de se tenir à la disposition du Parquet. Bouche fut mené directement sur le palier, où Mlle Noé l'avait rencontré. Elle reconnut le pseudo-voyageur en dentelles et lui indiqua l'endroit de la balustrade où il était appuyé le jour du crime. Elle lui avait dit alors : « Qui cherchez-vous ? » et il avait répondu : « Nous allons chez M. Duhem. » Elle avait ajouté : « Il n'y a pas de Duhem dans la maison. » Mlle Noé a répété toutes ces choses.

Maurice Bouche a protesté avec énergie, affirmant que Mlle Noé ne disait pas la vérité.

Pendant toute cette confrontation, Bouche a conservé une attitude gouailleuse.

Un détail à noter : lorsqu'on fit appuyer Maurice Bouche sur la balustrade du palier de l'appartement de Mlle Henry, il se plaça de telle façon que Mlle Noé dut lui dire : « Mais non, vous n'étiez pas comme cela, quand je vous ai parlé. Vous tournez le dos à la porte et j'ai très bien pu vous voir. » Bouche ne répondit pas à cette remarque.

On lui a fait voir ensuite la chambre du crime et il n'a manifesté aucune émotion.

A cinq heures et demie, il a été reconduit à la maison d'arrêt.

LA PUBLICITÉ

Sans la publicité, pas de succès possible en affaires. La capacité de direction, la solidité du jugement, l'intelligence ne remplacent pas la publicité.

VOGUE PYRAMIDALE

Les excellents savons Vaissier
Ont une vogue sans limite,
Car, de nos jours, le monde entier
Sur le Congo se précipite.
Un voyageur, à l'inventeur du Congo.

Chronique Locale

ROUBAIX

LA DISCORDE SOCIALISTE

Une réunion du P. O. S. R.

Une réunion préparatoire du P. O. S. R. a été tenue, mardi soir, chez le citoyen Henri Carrette, à la Brasserie Sociale, rue de l'Alma. Parmi les assistants se trouvaient les citoyens François, ex-employé de la mairie, Penant Thérin et Avit Lombart, anciens conseillers municipaux, etc.

Cette réunion avait pour but principal de préparer l'assemblée générale des adhérents dans laquelle doit être nommé le Comité évolutif du P. O. S. R.

Les adhérents sont actuellement, dit-on, au nombre de 700 environ.

—×—

La « Libre Pensée » déménage

Nous annoncions hier que la société révolutionnaire « La Libre-Pensée » devait changer de local. Elle quitte le cabaret du citoyen Carrette, son président. Mardi, les membres de la commission se sont rendus à la Brasserie Sociale pour reprendre tous les objets appartenant à la société. Ces objets ont été transportés chez un ancien conseiller collectiviste, cabaretier lui aussi, et qui habite la Grande-Rue.

D'autre part, on annonce qu'une nouvelle société du même genre est en formation chez le citoyen H. Carrette, sous le titre : « La Libre-Pensée Roubaisienne. »

Comme on le voit, la discorde bat son plein dans le monde socialiste.

Puisque les partisans du P. O. F. ont appelé les gens du P. O. S. R. d'« opportunistes », attendons-nous à entendre les fidèles de la « Libre-Pensée » traiter de « cléricaux » leurs concurrents de la « Libre-Pensée Roubaisienne ».

A L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Un arrêté ministériel du 28 février dernier a régularisé la nomination de M. Edouard Roussel, en qualité d'administrateur provisoire de cet établissement.

DANS LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Querré, contrôleur de 1re classe, à Roubaix,

Troisième Édition

DERNIÈRE HEURE

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPECIAL

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL EN RUSSIE

Le prince Ouroussoff à l'Élysée

Paris, 5 mars. — On communique ce soir la note officieuse suivante qui confirme les renseignements que nous avons transmis cette après-midi :

« Le Président de la République a reçu ce soir Son Eminence le prince Ouroussoff, ambassadeur de Russie, qui lui a remis une lettre par laquelle Sa Majesté l'Empereur Nicolas invite M. Loubet à venir faire prochainement un séjour en Russie.

» L'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg sera chargé de transmettre à Sa Majesté l'Empereur l'acceptation du Président de la République. La date du voyage sera ultérieurement fixée.

» Quelques instants après, M. le Président de la République a reçu M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. M. Delcassé a été également reçu par le Président du Conseil. »

Paris, 5 mars. — La *Voix Nationale* et le *Journal* de demain disent qu'un seul ministre, M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, accompagnera M. Loubet en Russie.

Les journaux ne sont pas d'accord sur la date probable de ce voyage, mais nous persistons à croire que les renseignements officieux transmis cette après-midi, le fixant aux environs des 15 et 16 mai, restent actuellement les plus exacts.

Le *Journal* rappelle que M. Loubet doit assister le 1er juin à Montélimar, à l'inauguration du grand concours de musique que doit présider M. Théodore Dubois.

La *Voix Nationale*, revenant sur certains détails déjà donnés il y a quelque temps par l'*Echo de Paris*, dit que le séjour de M. Loubet en Russie sera de quatre jours. Le Président de la République partira de Cherbourg ou de Brest sur le *Masséna*, escorté d'une division de trois croiseurs. Le Tsar ira au-devant de lui en rade de Cronstadt. Le Souverain et le Président débarqueront ensemble à Péterhof, où toute une aile d'un des palais sera réservée à M. Loubet et à sa suite pendant le séjour présidentiel sur le territoire de la nation amie et alliée.

La première journée comportera une visite de M. Loubet à l'impératrice, un dîner de gala et une soirée de gala au petit théâtre de Péterhof. La seconde journée sera occupée par une revue des troupes russes à Tsarkoie-Selo, revue suivie d'un déjeuner militaire. La troisième journée comporte une visite à Saint-Pétersbourg et l'inauguration du pont sur la Néva, dont M. Félix Faure posa la première pierre en 1897. Le quatrième jour, déjeuner en rade de Cronstadt à bord du *Masséna*, offert par le Président de la République à l'Empereur et à l'Impératrice. Après ce déjeuner l'escadre française se mettra en route pour la France. C'est sans doute à Dunkerque, comme M. Félix Faure il y a cinq ans, que M. Loubet débarquera à son retour en France.

LE CONGRÈS NATIONAL DES MINEURS

A ALAIS

LE VOTE DE LA GRÈVE IMMÉDIATE

Alais, 5 mars. — Voici des détails sur la réunion de ce matin du congrès national des mineurs, au cours de laquelle a été votée la grève générale immédiate. Ce sont MM. Merzet et Escalier qui proposèrent la grève générale. Ils ont emporté, malgré le vote par disjonction demandé par MM. Basly et Joucaviel.

A la proclamation du vote, il y eut, nous déclare un délégué hostile à la grève immédiate, un moment de stupeur dans le congrès, surtout parmi les auteurs des propositions et parmi les délégués qui ont voté la grève immédiate par esprit de surenchère. C'est alors que MM. Merzet et Escalier demandèrent que le congrès, en raison des mesures graves à prendre, tienne une séance secrète.

La séance secrète, commencée à 2 heures, a continué jusque dans la soirée. Rien n'a encore transpiré de ce qui s'y est passé. On sait seulement que la séance a été très mouvementée et que d'autres séances secrètes seront, dit-on, tenues demain.

L'impression générale est mauvaise. Les exaltés sentent la grave responsabilité qu'ils ont encourue. La population ouvrière alaisienne est stupéfaite.

M. Devèze, député du Tarn, est arrivé ce soir. Le délégué du Tarn, M. Joucaviel, a demandé le départ immédiat des délégués pour leurs bassins respectifs, afin de pouvoir y être arrivés avant l'envoi des troupes.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES. — LA SÉANCE DE CLOTURE. — SIGNATURE DE LA CONVENTION.

Bruxelles, 5 mars, 8 heures 10 soir. — La convention internationale sucrière vient d'être signée à l'instant.

Bruxelles, 5 mars. — La conférence des sucres a tenu sa séance de clôture mercredi soir à cinq heures et demie. M. le comte de Khévanhuller-Matsch, vice-président de la conférence, a pris la parole pour constater le succès des travaux. Le résultat obtenu est dû, a-t-il dit, à la direction vraiment remarquable que M. le comte de Smet de Naeyer a su donner aux délibérations. Il a fait preuve d'une compétence extraordinaire de la matière, et aussi d'une urbanité pour laquelle tous les membres de la conférence lui sont profondément reconnaissants. L'orateur ajoute qu'il est convaincu d'être l'interprète de tous les membres en témoignant la plus vive gratitude à M. le comte de Smet de Naeyer.

Le président, après avoir remercié Son Excellence le ministre d'Autriche des paroles flatteuses qu'il vient de lui adresser, dit que la convention intervenue est une œuvre de solidarité internationale, et une œuvre de paix. Il rend hommage aux idées larges et généreuses qui ont inspiré les gouvernements représentés à la conférence, idées qui ont été si bien servies par leurs honorables délégués.

Après s'être associé aux paroles que le ministre d'Autriche-Hongrie a prononcées à l'adresse du président, le ministre de France, M. Gérard, a tenu à reporter une part de la reconnaissance de la conférence sur son vice-président, le comte de Khévenhuller-Matsch. Il a saisi cette occasion d'exprimer les regrets qu'inspire le départ prochain du ministre d'Autriche, en constatant qu'il pourra s'honorer du dernier acte auquel il aura participé en sa qualité officielle.

La séance s'est terminée par la signature de la convention qui porte ainsi la date du 5 mars.

UN DRAME EN MER.

Londres, 5 mars. — Un télégramme de Douvres dit qu'un contre-torpilleur anglais a coulé à la suite d'une collision dans la Manche. A l'amirauté on disait ne rien savoir d'un accident de ce genre.

LES DRAMES DE LA FOLIE

Budapest, 5 mars. — Un crime horrible vient d'être commis, qui a mis en émoi la ville entière. Un nommé Greschel, pris subitement d'un accès de folie furieuse, a saisi sa femme et l'a attachée au pied du lit, puis il a jeté deux de ses enfants dans un four chauffé à blanc. Enfin, il a tué son petit garçon, âgé de 8 ans, à coups de hâche.

Sa femme ayant pu se débarrasser de ses liens s'enfuit et alla prévenir ses voisins qui maîtrisèrent l'aliéné et le conduisirent à la maison commune.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN INCENDIE A LA MADELEINE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers une heure, un incendie attribué à la malveillance, a détruit un chariot chargé de paille, se trouvant dans la cour de l'habitation de M. Philippe, marchand de paille à Berchem. Une enquête est ouverte par la police.

AGRESSION NOCTURNE A LENS. — UN MALFAITEUR JETÉ A L'EAU. — Mardi soir, vers neuf heures, le nommé Benoit Daver, âgé de 41 ans, domestique à Avion, regagnait Lens où il habite, lorsque, près du pont du chemin de fer du Nord sur le canal de Lens à la Deûle, il rencontra deux individus qui lui demandèrent du tabac. Voyant la mine suspecte de ses interlocuteurs, Daver répondit qu'il n'en avait pas. Les deux mauvais sujets se mirent alors sur le garçon brasseur, cherchant à le terrasser. D'une force peu commune, Daver put saisir un des individus et le précipita dans le canal, pendant que l'autre prenait la fuite. La police a fait faire des recherches dans le canal, mais elle n'est donné aucun résultat.

NÉCROLOGIE. — M. Adolphe Bonnent, bibliothécaire municipal à Armentières, qui, il y a quelques jours, donnait sa démission pour raison de santé, est décédé, mercredi matin, à l'âge de 77 ans.

COTONS AMÉRICAINS

New-York, mercredi, 5 mars.

Cours de clôture

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD.	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD.
MARS 1902	8.98	8.82	8.65	8.46
AVRIL	8.96	8.81	8.72	8.53
MAI	8.83	8.69	8.77	8.58
JUIN	8.84	8.70	8.82	8.63
JUILLET	8.87	8.72	8.86	8.67
AOUT	8.72	8.57	8.73	8.55
SEPTEMBRE